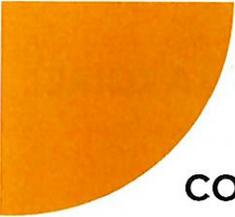




**Prism' emploi**



**France Travail  
Pays de la Loire**



## CONVENTION DE PARTENARIAT REGIONALE PAYS DE LA LOIRE

Convention de partenariat entre :

Prism'emploi : 7 rue Mariotte – 75017 PARIS  
Représenté par son Président Régional,  
Monsieur Patrice VINET

&

France Travail  
1, rue de la Cale Crucy – 44100 NANTES  
Représenté par sa Directrice Régionale,  
Madame Catherine ADNOT-MALLET



# 1. PREAMBULE

La collaboration existante entre France Travail et Prism'emploi s'inscrit dans la durée puisqu'elle remonte à 2003.

Cette convention régionale s'inscrit dans la déclinaison du dernier accord-cadre national signé en en mars 2025 pour une durée de 3 ans. Elle pour objectif de renforcer la collaboration au niveau régional notamment par la mise place de différents temps au cours de l'année qui permettront de renforcer l'interconnaissance des deux entités du niveau régional jusqu'au niveau local.

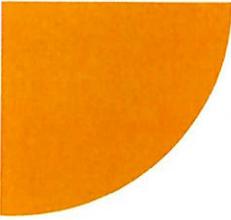
Ce partenariat s'inscrivant dans 2 des 5 programmes liés à la transformation de France Travail :

- Assurer une entrée en parcours d'accompagnement rapide avec le référent le plus approprié
- Proposer des parcours d'accompagnement personnalisés
- Accélérer les recrutements et élargir les opportunités d'emploi
- Inclusion des personnes en situation de handicap.
- IA-DATA

En décidant conjointement de renouveler cette convention, les deux partenaires réaffirment leurs ambitions partagées autour du plein emploi, leur volonté commune d'agir ensemble et ce, en faveur des publics cibles des politiques publiques tels que les jeunes, les séniors, les bénéficiaires du RSA, les personnes en situation de handicap, les demandeurs d'emploi de longue durée.

Compte tenu de la part du travail temporaire dans l'emploi salarié, les agences d'emploi sont des partenaires incontournables qui participent entre autres, à l'accélération du retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées grâce à un accompagnement renforcé. Les agences d'emploi contribuent aussi à la professionnalisation des demandeurs d'emploi en mobilisant les outils appropriés pour y parvenir tels que l'immersion professionnelle, la préparation opérationnelle à l'emploi « POEI », la Méthode de Recrutement par Simulation « MRS».

C'est dans ce cadre que France Travail et Prism'emploi, signataires de cet accord, souhaitent poursuivre leur collaboration pour réduire les tensions de recrutement rencontrées par les agences d'emploi, notamment en favorisant la construction de parcours professionnels des demandeurs d'emploi, afin d'une part de pour satisfaire les besoins en recrutement et d'autre part, d'assurer un retour vers l'emploi pérenne des demandeurs d'emploi.



## 2. LES PARTENAIRES

### Prism'emploi Pays de la Loire

Prism'emploi Pays de la Loire est l'organisation professionnelle qui regroupe les professionnels du recrutement et de l'intérim. En région Pays de La Loire, 930 agences d'emploi sont présentes localement.

Prism'emploi est membre du Comité national de l'emploi et participe au réseau pour l'emploi.

#### Missions :

- Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi et à défendre les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, élus nationaux et locaux, administrations et collectivités territoriales).

- Représenter la profession

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France).

- Informar les entreprises adhérentes

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse Juridique, sociale et économique en continu.

- Négocier les accords de la branche du travail temporaire

Prism'emploi négocie avec les syndicats de salariés les accords de branche qui concernent les salariés intérimaires et permanents.

#### Chiffres clés 2024 dans les Pays de la Loire - Activité des agences d'emploi

- 930 agences d'emploi
- 3 000 salariés permanents
- 61 720 salariés intérimaires en équivalent temps plein-ETP (8,3% de l'ensemble de l'emploi intérimaire)
- 6 752 CDI Intérimaires (en décembre 2024)
- 5 600 recrutements en CDI-CDD pour le compte d'entreprises clientes

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi.

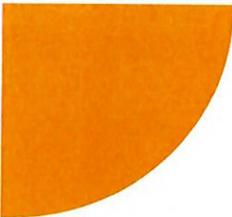
France Travail fait partie du Réseau Pour l'Emploi qui réunit l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs spécialisés (Missions Locales, Cap Emploi) ainsi que, sur la base du volontariat, les opérateurs porteurs de solutions d'accompagnement et d'offres d'accompagnement spécifiques.

Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de tous les employeurs.

Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau Pour l'Emploi.

### **France Travail en quelques chiffres**

- 262 530 de demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi sur les 6 derniers mois
- 81,2 % des demandeurs d'emploi satisfaits de leur accompagnement par France Travail,
- 83,4 % des entreprises ayant fait appel à France travail pour leurs recrutements sont satisfaites ou très satisfaites des services de France travail,
- 536 284 715 visites annuelles sur francetravail.fr (au niveau national) et les applications mobiles de France Travail,
- 103 006 d'offres d'emploi publiées sur francetravail.fr,
- 930 conseillers dédiés au suivi et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et plus de 331 conseillers France Travail PRO dédiés à la relation entreprise.



### 3. LES ENJEUX

France Travail et Prism'emploi s'engagent avec la présente convention, tout en s'appuyant sur leurs ambitions partagées autour d'un retour vers le plein emploi, à poursuivre et à renforcer les actions déjà mises en œuvre en région Pays de La Loire dans le cadre de la précédente convention au bénéfice des demandeurs d'emploi, des salariés intérimaires, des agences d'emploi.

Quatre enjeux principaux ont été conjointement identifiés :

1. Renforcer les synergies territoriales entre leurs réseaux respectifs.
2. Faire connaître et faciliter la mobilisation des services de recrutement de France Travail auprès des adhérents de Prism'emploi.
3. Agir en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi notamment des publics cibles des politiques publiques (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, etc.), des salariés intérimaires et sécuriser leur parcours professionnel.
4. Accompagner les transitions professionnelles notamment dans les secteurs en tension en s'appuyant sur :
  - o Le développement des compétences
  - o La MRS

## 4. LES AXES DE PARTENARIAT

Afin de répondre à ces enjeux, Prism'emploi et France Travail ont identifié quatre principaux axes de partenariat visant à agir ensemble pour un retour vers le plein emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises clientes des agences d'emploi. Ces axes de partenariat et les actions associées visent à faciliter la réalisation conjointe d'actions opérationnelles en région et dans les DROM ainsi qu'à l'échelle des bassins d'emploi.

1. Renforcer les relations entre les réseaux de la branche du Travail temporaire et du recrutement et France Travail ;
2. Favoriser la mobilisation des services de recrutement de France Travail
3. Agir sur les offres difficiles à pourvoir notamment celles sur les secteurs en tension et les métiers émergents ;
4. Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation pour accélérer le retour à l'emploi.

### Renforcer les relations entre les réseaux de la branche du Travail temporaire et du recrutement et France Travail

#### **Développer les contacts à une maille régionale**

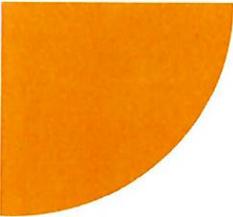
Pour initier et suivre la déclinaison opérationnelle de cette convention dans leurs réseaux respectifs à la maille territoriale pertinente, France Travail et Prism'emploi, faciliteront la mise en contact opérationnelle à chaque niveau territorial (Région, Département, Local) Dans l'objectif d'opérationnaliser cet accord, les équipes de France Travail et Prism'emploi s'engagent à décliner la convention au sein de la région Pays de La Loire

#### **Renforcer la connaissance des réseaux**

Prism'emploi et France Travail s'engagent respectivement à identifier les leviers appropriés pour apporter une réponse adaptée et ciblée aux besoins des agences d'emploi.

Pour atteindre cet objectif, France Travail s'engage ainsi à :

- Organiser différents temps d'interconnaissance et d'échanges, cela se traduira en 2025 par :
  1. L'organisation d'un webinaire de lancement de la convention régional. L'enjeu sera d'affirmer conjointement la volonté partager d'un partenariat renforcé.
  2. L'organisation de webinaires régionaux trimestriels en coordination avec les sujets abordés au cours des visios nationales, notamment les Jeudis de l'intérim

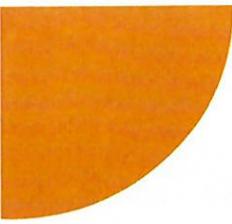


et du recrutement. Les enjeux étant de pouvoir renforcer l'interconnaissance et les ajustements opérationnels nécessaires.

3. Une réunion dans chaque département avec l'ensemble des agences d'emploi en **rebond du webinaire régional sur le dernier trimestre 2025** afin de partager des informations propres aux deux structures et d'ancrer la mise en œuvre du partenariat.
  4. Des réunions thématiques locales complémentaires aux interventions régionales et départementales dans les agences France Travail. La planification et le volume étant à la main des acteurs locaux
- Communiquer à son réseau le Baromètre régional sur l'emploi intérimaire produit par Prism'emploi pour mieux identifier les leviers d'actions emploi/ formation à mobiliser pour répondre aux besoins en recrutement dans les différents secteurs d'activité et sur l'ensemble du territoire.
  - Partager avec Prism'emploi les données statistiques nationales et régionales afférentes à la NAF 7820Z (Offres confiées à France Travail ,POEI, MRS, Immersion, types de contrats, profils des demandeurs d'emploi recrutés, métiers, etc.).
  - Partager les résultats de l'enquête BMO : <https://statistiques.francetravail.org/bmo>
  - Mettre à disposition de Prism'emploi le calendrier semestriel des semaines thématiques : <https://www.francetravail.fr/actualites/semaines-thematiques.html>
  - Mettre à disposition de Prism'emploi les informations sur nos événements par le biais de Mes Événements Emploi : <https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/>

Pour atteindre cet objectif, Prism'emploi s'engage à :

- Partager avec France Travail au sein des différents temps d'échanges avec France Travail de visios ou tout autre moyen propice à la compréhension :
  1. Le bilan de l'année écoulée des agences d'emploi (intérim, CDI et recrutement),
  2. Informer France Travail Réunion des publications des études de l'OIR (Observatoire de l'Intérim et du Recrutement), publiées sur le site de l'OIR
- Relayer auprès de ses référents régionaux et de tous ses adhérents:
  - Le calendrier et les invitations aux Visio/Réunions à destination de ses adhérents,
  - Les supports transmis par France Travail pour faire connaître son offre de service au plus grand nombre Inciter ses adhérents à répondre aux questionnaires de satisfaction adressés par France Travail et aux études et enquêtes périodiques de France Travail (BMQ métiers en tension, pratiques de recrutement...).

- 
- Partager à France Travail les événements organisés par Prism'emploi sur les différents territoires.

France Travail et Prism'emploi collaborent pour mettre à disposition des ressources existantes sur l'Académie France Travail visant à favoriser le développement des connaissances des conseillers du réseau pour l'emploi sur le secteur de l'intérim. Ainsi pourront être diffusés :

- Les webinaires régionaux
- Des capsules d'informations notamment sur le statut du salarié intérimaire.

## Favoriser la mobilisation des services de recrutement de France Travail

L'enjeu est celui d'un accompagnement adapté pour répondre aux besoins en recrutement des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi.

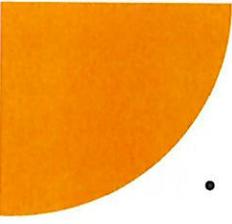
### **La publication des offres d'emploi**

La publication des offres d'emploi est un levier important pour rendre visible la réalité du marché du travail, attirer des candidats et satisfaire les besoins de recrutement des adhérents de Prism'emploi. Pour y parvenir, Prism'emploi incite ses adhérents :

- A déposer leurs offres d'emploi ouvertes au recrutement externe sur le site [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr) via leurs espaces recruteurs afin de contribuer à la transparence du marché du travail et favoriser le placement des demandeurs d'emploi. Les offres sont vérifiées automatiquement et publiées sur [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr), EURES, l'application « Mes offres » et des sites partenaires. En cas de non-conformité, l'agence d'emploi sera rappelée par son conseiller France Travail. Elle pourra suivre en toute autonomie ses offres et les candidatures dans son compte employeur.
- A créer leur page employeur sur [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr) afin de développer leur marque employeur et augmenter la visibilité de leurs offres.

France Travail s'engage à :

- Partager les coordonnées des interlocuteurs locaux afin de favoriser la relation directe

- 
- Accompagner les adhérents de Prism'emploi à la satisfaction de leurs besoins en recrutement par la mise en relation de profils de demandeurs d'emploi en adéquation avec l'offre proposée.
  - En parallèle, l'agence d'emploi informera le conseiller France Travail de la suite donnée à la candidature du demandeur d'emploi afin de lui permettre de réaliser la mise à jour du dossier du candidat selon les modalités arrêtées au niveau local entre le conseiller France Travail et le chargé de recrutement de l'agence d'emploi.

### **Contact direct sans offre d'emploi**

Lorsque la durée d'une mission d'intérim à proposer à un candidat est non seulement courte mais revêt un caractère d'urgence, il est fortement conseillé aux agences d'emploi d'accéder directement à la banque de profils, accessible 24h/24 et 7j/7 via son espace employeur sur [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr) pour contacter en direct des demandeurs d'emploi sans même déposer d'offre d'emploi.

Prism'emploi s'engage à :

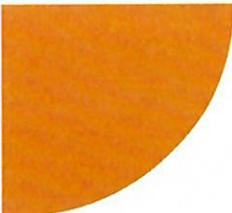
- Inciter ses adhérents à mobiliser la banque de profils de France Travail autant que nécessaire pour faire des propositions d'offres d'emploi quelle que soit la durée et repérer des profils pouvant correspondre aux attentes de leurs entreprises clientes

### **Agir sur les offres difficiles à pourvoir notamment celles sur les secteurs en tension et les métiers émergents**

Pour accompagner les transitions professionnelles notamment dans les secteurs en tension, France Travail mobilise, de manière adaptée à chaque besoin de recrutement, en s'appuyant notamment sur l'expertise de ses conseillers France Travail Pro pour anticiper les besoins de recrutement, élargir le sourcing notamment le public femmes dans le secteur de l'industrie, accompagner les candidats demandeurs d'emploi, considérés comme prioritaires par les politiques publiques de l'emploi (jeunes, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, bénéficiaires du RSA...).

Prism'emploi s'engage à inciter ses adhérents à :

- Mobiliser les outils et services de France Travail Pro les plus adaptés au regard du besoin
- Recourir au dispositif d'immersion professionnelle (PMSMP) en accueillant des personnes en recherche d'emploi en amont d'un recrutement, pour faire connaître les métiers sur lesquels ils recrutent ou encore pour permettre au



candidat de valider son projet professionnel en situation réelle. Cette action visera également à promouvoir le recours au site <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/> auprès de leurs entreprises clientes afin de leur permettre de se faire connaître en tant qu'entreprise accueillante.

- Mobiliser la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) et les ateliers de détection de potentiels afin d'élargir le sourcing des demandeurs d'emploi et faire évoluer les pratiques de recrutement sans CV en privilégiant le repérage des habiletés requises pour occuper le poste de travail proposé.
- Mobiliser la POEI (Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle) pour permettre au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences spécifiques attendues pour occuper le poste sous réserve d'une promesse d'embauche

France Travail s'engage à :

- Inciter ses conseillers France Travail PRO, à promouvoir des profils de demandeurs d'emploi auprès des adhérents de Prism'emploi sans même qu'une offre d'emploi soit déposée.
- Sensibiliser son réseau de partenaires (missions locales, Cap emploi, PLIE, etc.) sur les besoins en recrutement qui le nécessitent.
- Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi

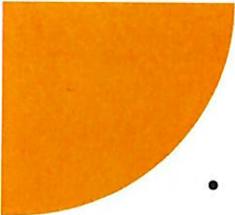
Fort de son engagement sociétal, Prism'emploi est attentif à la situation des publics les plus éloignés de l'emploi. L'accord national Mission jeunes a ainsi été renouvelé le 4 février 2025 avec l'Etat, l'UNML, Prism'emploi, AKTO le FPETT et le FASTT.

France Travail, en lien avec ses partenaires du Réseau pour l'emploi (missions locales, Cap emploi) et Prism'emploi s'engagent dans une démarche inclusive en direction de ces personnes tant dans le ciblage de ces publics, l'adaptation des process de recrutement que de l'insertion durable dans l'emploi.

France travail s'engagent à communiquer les coordonnées des conseillers France Travail Pro des Teams TH de chaque agence

Dans cet objectif, France Travail et Prism'emploi s'engagent à partager leurs dispositifs d'inclusion et associer leurs experts afin de mobiliser au plus près des territoires leurs ressources humaines et expertises pour faciliter le recrutement/ la formation et l'insertion de ces publics :

- Des jeunes en recherche d'un premier emploi bénéficiaires d'un accompagnement Contrat Engagement Jeune
- Des demandeurs d'emploi de longue durée
- Des bénéficiaires du RSA
- Les étrangers Primo arrivants
- Des seniors

- 
- Des personnes en situation de handicap<sup>1</sup>

Dans cet objectif, et par rapport aux besoins identifiés par les agences d'emploi, ils s'engagent à :

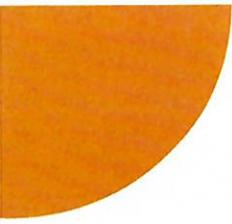
- Conseiller les adhérents de Prism'emploi pour rendre leurs offres plus attractives, notamment en précisant l'environnement de travail et en détaillant les missions du poste proposé. Il s'agit par ailleurs, de garantir la mise en visibilité de leur engagement pour favoriser le positionnement des candidats en situation de handicap.
- Réaliser un sourcing et une présélection de candidats en situation de handicap correspondant aux attendus du poste,
- Promouvoir auprès des demandeurs d'emploi les opportunités offertes par les agences d'emploi (mission intérim, CDD, CDI et Contrat de mission formation) avec la possibilité de faire découvrir leur secteur d'activité et leurs besoins de recrutement à un collectif de candidats en situation de handicap dans le cadre d'une information collective dédiée ou de sessions de recrutement dans un format différent (stage vers l'emploi, etc...)
- Sécuriser le recrutement d'un nouveau collaborateur handicapé:
- Accompagner les agences d'emploi lors de la prise de poste notamment en sensibilisant les équipes,
- Mobiliser l'expertise de Cap emploi si l'environnement de travail doit être adapté (analyse de la situation de travail, conseils et mise en œuvre des aménagements).
- Sécuriser le parcours professionnel d'un collaborateur handicapé avec l'intervention d'un conseiller Cap emploi sur des situations rencontrées en emploi post recrutement.

Prism'emploi s'engage à :

- Amplifier auprès de ses adhérents la communication sur la plateforme « intérim inclusif », qui propose des modules de sensibilisation au recrutement et à l'emploi d'une personne en situation de handicap, en application de l'accord de branche relatif aux personnes handicapées.
- Inciter ses adhérents à accueillir des demandeurs d'emploi en situation de handicap en immersion professionnelle pour leur permettre de confirmer l'environnement de travail le plus adapté à leurs besoins ou leur projet professionnel (plateforme <https://immersionfacile.beta.gouv.fr>) ou vérifier leurs

---

<sup>1</sup> Les Teams handicap accompagnent les employeurs et mettent à leur service la complémentarité d'un savoir-faire et un service personnalisé, adapté à leurs besoins.



compétences pour un poste et analyser les besoins éventuels de compensation, de formation ou d'adaptation.

## Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation pour accélérer le retour à l'emploi.

Les enjeux sont de :

- répondre aux besoins en compétences des adhérents de Prism'emploi
- favoriser la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires en contribuant à l'expression des besoins de formation et à leur diffusion auprès des demandeurs d'emploi.

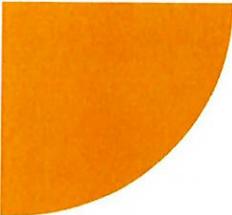
France Travail s'engage à :

- Mobiliser les leviers dont il dispose pour y parvenir tel que :
  - La promotion de l'approche par les compétences auprès des agences d'emploi afin de contribuer à l'évolution des pratiques de recrutements et d'élargir le sourcing de candidats.
  - Les dispositifs d'adaptation au poste peuvent être mobilisés en opportunité par France Travail et dans son cadre budgétaire et juridique lorsqu'un écart particulier est constaté entre les compétences du candidat et celles attendues pour commencer à occuper le poste,

Prism'emploi s'engage à :

- Mobiliser son réseau d'agences d'emploi et à utiliser tous les leviers mis en place par la branche du travail temporaire pour répondre aux sollicitations de France Travail relatives à des expérimentations ayant pour objectif d'accélérer le retour à l'emploi ou de construire des parcours professionnalisants, notamment des jeunes en CEJ et des bénéficiaires du RSA.
- Communiquer à France Travail les coordonnées du référent Fastt Pays de la Loire

Pour optimiser la montée en compétences des publics, il est essentiel de s'appuyer sur le dispositif « Un emploi, Une formation ». France Travail et Prism'emploi s'appuieront sur ce dispositif pour détecter de façon proactive les besoins de formation et ainsi pouvoir en effectuer la remontée auprès du Conseil régional. Ainsi, les besoins en compétences pourront être rapidement identifiés afin de mettre en place des réponses adaptées aux exigences du marché du travail



## 5. LA MISE EN ŒUVRE

### Durée

La présente Convention Cadre prend effet à sa date de signature pour une durée de 3 ans.

### Pilotage et suivi

Prism'emploi et France Travail réunissent annuellement, au cours du premier trimestre, un Comité de pilotage (COFIL) régional, composé d'un représentant de chaque partie signataire du présent accord. Ils pourront s'adjoindre autant que de besoin des expertises ad hoc utiles afin de suivre les engagements.

Le COFIL régional se réunira 3 fois par an.

Les réseaux de Prism'emploi et de France Travail se mobilisent pour apporter les éléments nécessaires aux COFIL

Le COFIL régional partage le bilan réalisé de la période des deux réseaux afin d'évaluer les différentes actions entreprises et enrichir éventuellement les axes de collaboration.

Le COFIL posera, à échéance, les modalités de reconduction de l'accord après un bilan global à l'issue des 3 ans.

France Travail et Prism'emploi rappelleront à leurs correspondants et à leurs représentants la nécessité de mettre en œuvre territorialement la convention régionale. Au regard du diagnostic territorial, une collaboration active au service du placement des demandeurs d'emploi, du maintien dans l'emploi des salariés intérimaires, de la satisfaction des besoins en recrutement des agences d'emploi.

### Développement et maintien des compétences

L'Académie France Travail se positionne comme un véritable outil de développement des compétences pour France Travail et Prism'emploi, facilitant l'acquisition de savoir-faire et de connaissances par tous les acteurs impliqués. Parmi les différentes initiatives mises en œuvre, les capsules thématiques occupent une place centrale, offrant des modules de formation concis et ciblés sur des sujets clés. Ces capsules permettent une approche



flexible et adaptée aux besoins de chacun, assurant une montée en compétences rapide et pertinente.

## Communication et promotion du partenariat

Les parties s'engagent à relayer les dispositions du présent accord ainsi que les bilans effectués chaque année auprès de leur réseau régional respectif afin d'en faire un outil opérationnel. Elles s'engagent à communiquer sur leurs sites internet respectifs dans le cadre de leurs supports institutionnels.

La promotion du partenariat pourra se faire, d'une part auprès des médias selon des modalités à définir conjointement. Toute communication externe sur cet accord devra être acceptée par les deux parties.

Communication et promotion de l'actualisation mensuelle auprès de France Travail

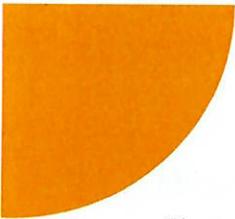
Dans le cadre de la sécurisation du versement des allocations, pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires, Prism'emploi s'engage à promouvoir auprès de ses adhérents l'actualisation mensuelle et la déclaration des activités professionnelles. Pour y parvenir, elle s'appuie sur le flyer France Travail « TRAVAILLEURS INTERIMAIRES, votre actualisation à France Travail » en pièce jointe. Il sera remis auprès des salariés.

Toute utilisation des logos de Prism'emploi et France Travail pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la Convention Cadre sera soumise à une autorisation expresse et écrite de la part de Prism'emploi et de France Travail, qui précise la durée de cette autorisation.

Le non-respect de cette obligation rend la Convention Cadre caduque.

## Gestion des données

Chaque partie est responsable, chacune pour son propre usage, des données à caractère personnel qu'elle recueille au cours de l'exécution du présent contrat conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données 2016/679 ("RGPD"). Les coordonnées des contacts de chaque partie figurant/ au jour de la signature du présent contrat, sont conservées dans le système d'information de chaque partie pour les besoins du présent partenariat et pendant la durée du contrat. Elles sont hébergées dans un pays de l'Union Européenne ou auprès d'un prestataire ayant accepté contractuellement les exigences de l'article 28 du RGPD.



Chaque partie prend les dispositions qui lui incombent, afin notamment d'assurer l'information des personnes concernées en application des articles 12, 13 et 14 du RCPD ainsi que l'exercice de leurs droits en application des articles 15 et suivants du RGPD/ permettant qu'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données puisse être exercé et traité dans un délai inférieur à 30 jours par courrier ou @mail adressé directement aux personnes concernées. Les parties s'assurent également que les violations de données sont traitées dans les conditions prévues par les articles 33 et 43 du RCPD.

### Modalités de révision et de résiliation

Toute modification du présent accord fera l'objet d'un avenant entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions.

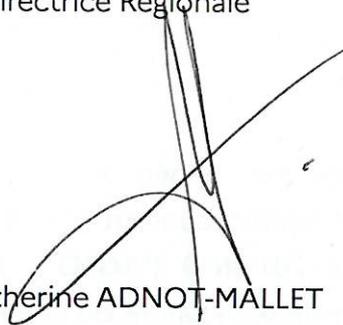
Le présent accord peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties avec un préavis circonstancié de 3 mois. La résiliation prendra effet à l'expiration de ce délai, à compter de la réception de la notification écrite de la partie souhaitant mettre un terme à l'accord.

Fait en 3 exemplaires originaux, remis à chacune des parties,

Nantes, le 7 octobre 2025

Pour France Travail

La Directrice Régionale



Catherine ADNOT-MALLET

Pour Prism'emploi

Le Président régional



Patrice VINET

# Calendrier des actions :

## Webinaire de « lancement »

<b>Date :</b>	9 septembre à 16 heures
<b>Durée :</b>	45 minutes maxi 1h
<b>Lieu :</b>	à distance pour les participants, au studio France Travail pour les intervenants ( occasion en présentiel de signer la convention sur place)
<b>Intervenants</b>	1 animateur M VINET Mme ADNO-MALLET
<b>Objectif :</b>	Partager la nouvelle dynamique souhaitée dans la coopération
<b>Déroulé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intro : une volonté de renforcer la coopération entre FT et Prism'emploi -&gt; signature d'une nouvelle convention de coopération</li> <li>- 4 enjeux partagés pour l'insertion, la reconversion et le plein emploi</li> <li>- 4 engagements très concrets à décliner</li> <li>- 1 ou 2 témoignages en vidéo confirmant des acquis et l'intérêt de la coopération</li> <li>- Annonce d'une suite à donner de             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) rencontres départementales en présentiel au dernier trimestre 2025</li> <li>2) de coopérations locales renforcées autour des enjeux communs</li> </ol> </li> </ul>

## Webinaires régionaux

<b>Dates :</b>	OCTOBRE 2025 JANVIER 2026 AVRIL 2026 SEPTEMBRE 2026 JANVIER 2027 AVRIL 2027	SEPTEMBRE 2027 JANVIER 2028 AVRIL 2028 SEPTEMBRE 2028
<b>Durée :</b>	45 minutes maxi 1h	
<b>Lieu :</b>	A distance pour les participants et les intervenants	
<b>Intervenants</b>	DDO Prism'emploi (A définir ?)	
<b>Objectif :</b>	Apporter des informations opérationnelles Echanger sur les sujets de préoccupation de Prism'emploi et France Travail	
<b>Déroulé</b>	S'appuyer sur le calendrier national afin d'être cohérence avec les sujets et les préoccupations de tous (cf ci-dessous le calendrier des webinaires) Sujets prioritaires :	

# ANNEXE/Feuille de route

## Renforcer les relations entre les réseaux de la branche du Travail temporaire et du recrutement et France Travail

Développer les contacts à une maille régionale

Pour initier et suivre la déclinaison opérationnelle de cette convention dans leurs réseaux respectifs à la maille territoriale pertinente, France Travail et Prism'emploi, faciliteront la mise en contact opérationnelle à chaque niveau territorial (Région, Département, Local) Dans l'objectif d'opérationnaliser cet accord, les équipes de France Travail et Prism'emploi s'engagent à décliner la convention au sein de la région Pays de La Loire.

Renforcer la connaissance des réseaux

Prism'emploi et France Travail s'engagent respectivement à identifier les leviers appropriés pour apporter une réponse adaptée et ciblée aux besoins des agences d'emploi.

- Organiser différents temps d'interconnaissance et d'échanges, cela se traduira en 2025 par :
  1. L'organisation d'un webinaire de lancement de la convention régionale. L'enjeu sera d'affirmer conjointement la volonté partager d'un partenariat renforcé.
  2. L'organisation de webinaires régionaux trimestriels en coordination avec les sujets abordés au cours des Visios nationales. Les enjeux étant de pouvoir renforcer l'interconnaissance et les ajustements opérationnels nécessaires.
  3. Une réunion dans chaque département avec l'ensemble des agences d'emploi en **rebond du webinaire régional sur le dernier trimestre 2025** afin de partager des informations propres aux deux structures et d'ancrer la mise en œuvre du partenariat.
  4. Des réunions thématiques locales complémentaires aux interventions régionales et départementales dans les agences France Travail. La planification et le volume étant à la main des acteurs locaux

- MRS
- FORMATION (dont le contrat de formation)
- BMO / DATA emploi
- Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire
- Public spécifique TH / Accompagnement agence d'emploi.
- L'immersion

Calendrier des visios nationales des jeudis de l'intérim et du recrutement

1 <sup>er</sup> semestre				2 <sup>ème</sup> semestre			
Date	Heure	Thème	Intervenant	Date	Heure	Thème	Intervenant
06 févr 25	14h à 15h	Présentation de France Travail PRO	Béatrice GORLLOT	10-sept-25	14h à 15h	Enquête BMO - DATA Emploi	
06 mars 25	14h à 15h	Immersion Professionnelle	CELESTE Bessia et Nastasia RODRIGUEZ	13-nov-25	14h à 15h	L'immersion Le RSA Renoué	
03 avr 25	14h à 15h	Méthodes de mobilisation de la PDEE "Préparation opérationnelle à l'emploi Inchoukile"	DDCT - Clarisse Koudouat	16-oct-25	14h à 15h	La banque de profils de compétences	
15 mai 25	14h à 15h	L'espace recruteur La page employeur	Stéphane GROSSEAN Jean Louis AUGUSTIN	11-oct-25	14h à 15h	La page employeur	
5 Juin 2025	14h à 15h	La Méthode de Recrutement par simulation "M&S"	Isabelle BOREY				
2 juillet 2025	14h à 15h	Les 4 APS Marché Du Travail / APS Marché du travail / APS Retour à l'emploi suite à une formation / APS cartons de formation et aides à l'emploi / APS Information sur les formations 3 autres APS / APS FY Connect / APS RUPPE (4 APS) / APS Evénements	Sole DUPERROT et Caroline DEAS				

## Actions locales

<b>Date :</b>	Autant que nécessaire, à la main des deux réseaux
<b>Durée :</b>	Variable selon les sujets
<b>Lieu :</b>	En agence locale France Travail En agence locale Prism'emploi Autre(s) lieu(x) pertinent(s) avec les sujets abordés
<b>Intervenants</b>	Equipe France travail locale Equipe Prism'emploi locale
<b>Objectif :</b>	Répondre aux besoins des deux réseaux au niveau des territoires
<b>Actions</b>	Mettre en place un corner intérim au sein des agences France Travail Mettre en place des journées de l'intérim Intégrer les agences d'emploi locales dans les événements France Travail Intégrer les agences d'emploi locales dans nos actions à destination des BRSA Mener des actions communes concernant le public Handicapé

Eléments de suivi / pilotage :

- Suivi des actions au sein du COR pour France Travail

Nbre de Corner Intérim	Nombre de journée Intérim	Nombre d'événements avec invitations intérim	Nombre d'actions à destination des BRSA intégrant des agences d'emploi	Nombre d'action commune concernant le public TH	Nombre de webinaire régionaux	Nombre de capsules chargées Dans l'académie France Travail

# Calendrier des COPIL :

- Décembre 2025
- Février 2026
- Juin 2026
- Octobre 2026
- Janvier 2027
- Juin 2027
- Octobre 2027
- Janvier 2028
- Juin 2028
- Octobre 2028